



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de BAGNEAUX

4.3.2 Document graphique

Centre de la commune et hameau au 1/2 000ème

Plan n°4.3.2	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/09/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2021	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 4, Passage Jules DUBES - 70000 YSSOUX Tel : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 69 initia@wanadoo.fr	0 20 40 60 80 100 m
Agence de Besançon Tel : 03 81 60 53 28 - initia@wanadoo.fr	* Origine cadastre (C) - DDFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 Plan cadastre actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- ZONES URBAINES**
- Us** Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé
- UAs** Zone urbaine à caractère patrimonial des centres anciens - Secteur ou l'assainissement autonome est autorisé
- ZONES A URBANISER**
- 1AUX** Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'activités économiques
- 1AUX1** Secteur de la zone 1AUX soumis à des conditions d'occupation des sols
- 2AUX** Zone à urbaniser après modification du PLUi
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncv** Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (valée de la Vanne)
- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés
- Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :**
- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)
- Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**
- Axe de ruissellement

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Bagneaux	2-1	Aménagement du carrefour avec la RD79	Commune de Bagneaux	4135
Bagneaux	2-2	Agrandissement cimetière	Commune de Bagneaux	960
Bagneaux	2-3	Aménagement bassin hydrologique	Commune de Bagneaux	554

